



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement par téléconférence due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **13 mai 2020 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Carole Côté	préfète
Yves Grondin	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Ian Lacharité	Représentant de Wickham

SONT ABSENTS :

François Parenteau	maire de Lefebvre
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

Sont également présents :

M^e Michel Royer, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim
Mme Julie Héroux, adjointe à la direction



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12587/05/20

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec des modifications :

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 15 avril 2020

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 7 avril 2020

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

7. Administration

A) Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de la Ville de Drummondville / Approbation

B) Parc régional de la Forêt Drummond / Octroi d'un mandat pour l'élaboration du plan directeur

C) Proposition de reporter la date du Conseil du mois de juin

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV20-5112

Modifier les normes relatives aux enseignes sur vitrage et promotionnelles, et ce, pour l'ensemble du territoire



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.2) Règlement n° RV20-5217-1

Ajouter certains usages dans la liste des usages accessoires à un usage résidentiel

A.1.3) Règlement n° RV20-5225-1

Autoriser les remises intégrées au bâtiment principal pour les classes d'usages (Trifamiliale) et H-4 (Multifamiliale) d'un maximum de 6 logements dans les zones d'habitation H-421-1, H-421-2, H-421-3

B) Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1)

B.1) Projet de règlement MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), concernant certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques / Processus de consultation écrite pour acte désigné prioritaire (COVID-19)

10. Gestion des cours d'eau

Aucun point

11. Matières résiduelles

Aucun point

12. Sécurité publique

A) Comité de sécurité civile / Création

13. Développement économique, social et culturel

A) Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II / Adoption

B) Projet soumis au FASO / Adoption

C) Modification de la politique du FASO / Adoption

D) Modification de la politique du Fonds de la ruralité / Adoption

E) Fonds culturel / Approbation des projets

F) Rapport du comité culturel / Dépôt

G) Rapport du comité de transport collectif / Dépôt

14. Correspondance

A) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 AVRIL 2020

MRC12588/05/20

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2020.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 7 AVRIL 2020

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 7 avril 2020, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de mai 2020 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2020. Il n'y a pas de question.

Mai 2020

Factures incompressibles acquittées	1 272 550,97 \$
Factures approuvées	53 121,75 \$
Rémunérations	11 929,42 \$
Allocations de dépenses	5 964,71 \$

7. ADMINISTRATION

A) PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE / APPROBATION

MRC12589/05/20

CONSIDÉRANT QUE la crise de la COVID-19 affecte financièrement les entreprises de la MRC de Drummond (MRC);

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises a été mis sur pied par le gouvernement provincial;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, une aide financière gouvernementale de 1 678 629 \$ sera remise à la MRC pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises (PME) sous forme de prêt;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sera nettement insuffisante pour satisfaire toutes les demandes reçues par les PME;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville désire apporter un soutien supplémentaire à ses entreprises sur son territoire à la hauteur de 1 200 000 \$ sous forme de prêt;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons légales, la contribution de la Ville de Drummondville devra être versée à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique de Drummondville (SDED) a créé un nouveau Fonds d'intervention pour les petites entreprises (FIPE) qui est en complémentarité avec l'Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de la MRC avec la SDED devra être amendée pour y intégrer le FIPE;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mandate déjà la SDED pour gérer les programmes de soutien financier aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par son expertise et sa connaissance des PME du territoire, la SDED pourra traiter rapidement et efficacement les demandes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE la SDED doit se conformer aux engagements et redditions de compte en lien avec le financement du programme;

CONDIDÉRANT QUE la MRC de Drummond ne sera pas responsable s'il y a des pertes financières venant de la contribution de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'approbation du Fonds d'intervention pour les petites entreprises, sous les conditions qui suivent :

- 1) Le programme devra autoriser un prêt maximal de 30,000 \$ aux entreprises admissibles établies au Québec depuis au moins un (1) an, mais en opération sur le territoire de la Ville de Drummondville au moment de la demande ;
- 2) Un taux d'intérêt de 3% / année doit être prévu pour ces prêts ;
- 3) Un moratoire sur le remboursement en capital et intérêt peut être prévu pour une période de trois (3) mois à douze (12) mois ;
- 4) Un amortissement de trente-six (36) mois excluant le moratoire de remboursement devra être prévu ;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 5) Les entreprises étant placées sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ne seront pas admissibles au programme ;
- 6) Les autres conditions d'admissibilité au PAUPME doivent être les mêmes que dans le présent programme d'aide ;
- 7) Tout autre critère, condition ou autre volet du programme élaboré par la MRC ou son mandataire doit préalablement être autorisé par la Ville de Drummondville ;
- 8) L'admissibilité du fonds doit être confiée à un comité dont la composition est préalablement autorisée par la Ville de Drummondville ;
- 9) Toute somme perçue par la MRC ou son mandataire, en capital et intérêt sur les prêts consentis doit être remise à la Ville au 31 décembre de chaque année et ce, jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des prêts consentis ;
- 10) Au plus tard le 31 janvier qui suit chacun des anniversaires du programme, la SDED devra faire une reddition de compte de ses activités indiquant minimalement : i) le nom du bénéficiaire du prêt et le montant prêté ; ii) le cas échéant, le montant remboursé ; iii) les cas de défaut de remboursement ; iv) les mesures de recouvrement prises ;
- 11) À la fin du programme, les dossiers de prêts complets et documentés devront être remis à la Ville

D'AUTORISER la MRC à procéder à un amendement de son entente de délégation avec la SDED pour y intégrer la délégation du Fonds d'intervention pour les petites entreprises pour les entreprises de la Ville de Drummondville.

D'AUTORISER la préfète et/ou la direction générale à signer tous les documents pour la mise en place du Fonds d'intervention pour les petites entreprises.

DE MANDATER la SDED pour prendre en charge le programme Fonds d'intervention pour les petites entreprises ainsi que de gérer et distribuer les différentes sommes du programme, selon les critères établis.

DE TRANSFÉRER les sommes à la SDED sur réception des fonds provenant de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

B) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND / OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR

MRC12590/05/20

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'élaboration du plan directeur du Parc régional de la Forêt Drummond lancé le 17 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes ont remis une offre de service à la date de tombée au 17 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'évaluation des offres de service effectuées par le comité de sélection de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du Parc régional de la Forêt Drummond tenue le jeudi 30 avril 2020;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat pour l'élaboration du plan directeur du Parc régional de la Forêt Drummond à la firme Raymond Chabot Grant Thornton conformément à l'offre de service reçue le 17 avril 2020, pour un montant de 33 550 \$ plus taxes.

D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents requis pour donner suite au mandat octroyé par la présente.

D'AUTORISER les paiements sur réception des factures;

QUE le montant soit pris à même le budget Forêt Drummond en appropriant les surplus au besoin.

ADOPTÉE

C) PROPOSITION DE REPORTER LA DATE DU CONSEIL DU MOIS DE JUIN

MRC12591/05/20

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du directeur général est prévue pour le conseil de juin;

CONSIDÉRANT QUE l'Union municipale du Québec (UMQ) a besoin d'une semaine supplémentaire pour terminer le processus de sélection pour l'embauche du directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour le mois de juin;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve la modification au calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 afin de reporter la séance du mercredi 10 juin 2020 au mercredi 17 juin 2020.

QUE la direction générale donne un avis public de cette modification, et ce, conformément au *Code municipal*.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} mai 2020 est déposé. Il n'y a pas de question.



9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n° RV20-5112

MRC12592/05/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5112 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier, au chapitre 11 intitulé « Dispositions applicables à l'affichage », les normes relatives aux enseignes sur vitrage et promotionnelles, et ce, pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5112 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5112 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.1.2) Règlement n° RV20-5217-1

MRC12593/05/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5217-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajouter certains usages dans la liste des usages accessoires à un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5217-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5217-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.3) Règlement n° RV20-5225-1

MRC12594/05/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV20-5225-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser les remises intégrées au bâtiment principal pour les classes d'usages (Trifamiliale) et H-4 (Multifamiliale) d'un maximum de 6 logements dans les zones d'habitation H-421-1, H-421-2, H-421-3;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Stéphane Dionne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV20-5225-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV20-5225-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

B) PROJET DE RÈGLEMENT MRC-883 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE DRUMMOND RÉVISÉ (MRC-773-1), CONCERNANT CERTAINS AGRANDISSEMENTS DE PÉRIMÈTRES D'URBANISATION, DES RETRAITS DE ZONES DE RÉSERVES RÉSIDENTIELLES, DES AJOUTS D'AFFECTATIONS DE CONSERVATION ET D'AUTRES AJUSTEMENTS TECHNIQUES

PROCESSUS DE CONSULTATION ÉCRITE POUR ACTE DÉSIGNÉ PRIORITAIRE
(COVID-19)

MRC12595/05/20

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a entrepris une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé par l'adoption du projet de règlement numéro MRC-883, le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit tenir une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a annulé l'assemblée publique de consultation prévue initialement le 17 mars 2020 dans la foulée des directives gouvernementales liées à l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) afin de limiter les rassemblements;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a donné, le 9 avril 2020, un avis favorable indiquant que le projet de règlement numéro MRC-883 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu tout rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté prévoit que la procédure d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite, annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro MRC-883 concerne certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro MRC-883 concerne une ordonnance d'exclusion de la CPTAQ dans la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham qui deviendra caduque le 15 novembre 2020, si elle n'est pas intégrée au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC avant cette date;

CONSIDÉRANT le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire concerné et à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'ils devaient recommencer le processus et déposer une nouvelle demande d'exclusion à la CPTAQ, engendrant ainsi des coûts et des délais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement MRC-883 concerne également une ordonnance d'exclusion de la CPTAQ dans la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham pour un agrandissement du périmètre d'urbanisation à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE cette ordonnance d'exclusion a un impact important sur le développement économique et bénéficie du soutien de la population de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement MRC-883 comprend également la levée d'une zone de réserve à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village afin de permettre la concrétisation d'un projet de développement résidentiel qui a obtenu les autorisations requises du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a un impact important sur le développement économique de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des autres modifications concerne des ajustements techniques n'ayant peu ou pas d'impact sur la réglementation d'urbanisme des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement une fois adopté par le conseil lors d'une séance ultérieure devra être approuvé par la ministre des Affaires municipales conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro MRC-883 est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'adoption et d'approbation de ce règlement se poursuivre;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE DÉSIGNER le projet de règlement numéro MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond révisé (MRC-773-1) comme prioritaire;

DE PROCÉDER à la publication d'un avis public indiquant les modalités de la consultation écrite sur le projet de règlement numéro MRC-883.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun point

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE / CRÉATION

MRC12596/05/20

CONSIDÉRANT QU'à la suite des événements majeurs qui ont eu lieu au début du mois de novembre 2019, les membres du comité de sécurité publique (CSP) ont soulevé le manque de coordination régionale des secours;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une réunion, le 10 mars dernier, regroupant divers intervenants en sécurité civile, dont le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et le Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ);

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les participants ont démontré un fort intérêt quant à la nécessité d'avoir une coordination régionale en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des directeurs des services de sécurité incendie est favorable à ce qu'il y ait une coordination régionale en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a recommandé, lors de sa réunion du 9 avril 2020, la création d'un comité de sécurité civile à la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif et de planification par sa résolution du 5 mai dernier;

Il est proposé par Albert Lacroix

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

DE CONSTITUER le comité de sécurité civile de la MRC de Drummond, lequel est régi par des règles jointes à la présente et définies sous le nom de *Règles de fonctionnement du comité de sécurité civile*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE NOMMER le maire de la Ville-Centre, qui est d'office sur le comité de sécurité civile, ainsi que deux autres élus soient :

- M. Yves Grondin, maire de Drummondville
- Mme Hélène Laroche, mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
- M. Stéphane Dionne, maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse)

Les autres membres seront nommés après consultation des divers intervenants.

ADOPTÉE

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET II / ADOPTION

MRC12597/05/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services de transport collectif régional sur son territoire depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté un plan de développement du transport collectif le 22 juin 2016, lequel a été transmis au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (Volet II – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution, du MTQ, correspondra à 66% des dépenses admissibles basées sur les prévisions 2020, et pourra atteindre :

100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer de 4 999 déplacements et moins;

ou 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;

ou 150 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;

ou 225 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 29 999 déplacements;

ou une possibilité de 250 000 \$ à 375 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 30 000 à plus de 80 000 déplacements.

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des déficits;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, 6 254 déplacements ont été effectués par ce service;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la MRC de Drummond va réinvestir le surplus au 31 décembre 2019 de 22 371\$ dans ce même service;

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers a été de 15 983 \$ en 2019;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des états financiers 2019 tels qu'adoptés par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, la MRC prévoit un budget équilibré avec des dépenses de 33 000 \$ et 4 500 déplacements;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'exploitation 2019 de la MRC de Drummond tel que déposé et d'autoriser la signature des documents par la direction générale.

DE DEMANDER au MTQ de lui octroyer une contribution financière de 21 780 \$ sur la base des modalités 2020.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au MTQ.

ADOPTÉE

B) PROJET SOUMIS AU FASO / ADOPTION

MRC12598/05/20

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse se sont rencontrés le 23 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière, au montant de 8 000 \$, fut adressée au FASO, suite à l'annulation du tournoi de golf de la MRC de Drummond, au profit des P'tites boîtes à lunch, en raison du décret du gouvernement stipulant qu'aucun événement public ne doit avoir lieu d'ici le 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation, en respect de la grille de critères d'analyse comprise dans sa Politique de contribution financière, de cette demande et que cette dernière correspond entièrement à la raison d'être de ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE ce projet déposé fait l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière, pour un montant total de 8 000 \$ à la Fondation de la Tablee populaire pour la cause des P'tites boîtes à lunch pour l'année 2020, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE PROCÉDER à une remise protocolaire de la somme avec l'organisme.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉE

C) MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DU FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO)

MRC12599/05/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO);

CONSIDÉRANT QUE le comité doit se pencher sur le contenu de la politique du fonds afin que ce dernier réponde aux exigences de la nouvelle entente du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du nouveau Fonds région et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse s'est réuni le 23 avril 2020 afin de revoir la politique de développement du FASO;

CONSIDÉRANT QUE de légères modifications ont été apportées à la politique et que ces dernières ont été approuvées par les membres du comité;

CONSIDÉRANT QU'une de ces modifications consiste à changer les dates d'appels de projets annuels pour le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel de projets, dans cadre du FASO, a eu lieu en octobre 2019, un appel de projets sera lancé exceptionnellement, le lendemain du conseil, soit du 14 mai au 30 juin 2020, permettant ainsi aux organismes de déposer leurs projets, le cas échéant;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la nouvelle version de la politique de développement du Fonds d'aide et de soutien aux organismes.

QU'un communiqué soit diffusé suite au conseil afin d'aviser les organismes de l'appel de projets en cours jusqu'au 30 juin exceptionnellement.

ADOPTÉE

D) MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDS DE LA RURALITÉ

MRC12600/05/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit se pencher sur le contenu de la politique du fonds afin que ce dernier réponde aux exigences de la nouvelle entente du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du nouveau Fonds région et ruralité (FRR);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 22 avril 2020 afin de revoir la politique de développement du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE de légères modifications ont été apportées à l'ancienne politique et que ces dernières ont été approuvées par les membres du comité de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le prochain appel de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité sera lancé le 15 juin et se déroulera jusqu'au 18 septembre 2020;

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la nouvelle version de la politique de développement du Fonds de la ruralité.

DE TRANSMETTRE copie de la politique aux municipalités.

ADOPTÉE

E) FONDS CULTUREL / APPROBATION DES PROJETS

MRC12601/05/20

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014 la MRC de Drummond adoptait une politique culturelle révisée pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2019 la MRC de Drummond adoptait son sixième plan d'action triennal (2020-2022) pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE via l'action numéro 11 du plan d'action triennal, qui prévoit la mise en place d'un Fonds culturel doté d'une enveloppe totale de 30 000 \$ pour 2020, il est possible d'accorder une aide maximale de 2 000 \$ par projet présenté s'il répond aux critères d'octroi dudit fonds;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cadre, le comité culturel de la MRC a reçu et examiné, le 17 avril dernier, vingt-deux (22) projets, quinze (15) des projets répondant aux critères fixés par le programme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et des mesures en place plusieurs des projets retenus doivent reporter leur déploiement lorsque les mesures de confinement seront levées, l'aide financière est conditionnelle à la capacité de réaliser le projet au cours de la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC effectuera le paiement de la première tranche de subvention lorsque les consignes gouvernementales permettront la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel de la MRC recommande au conseil de leur octroyer l'aide financière inscrite dans le tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de cette recommandation;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER, pour l'année 2020 dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond, le versement des sommes ci-après indiquées au bénéfice des 15 projets identifiés, pour un total de 28 000 \$ selon la répartition suivante :

D'AUTORISER la direction générale à signer les conventions inhérentes à chaque dossier.

D'AUTORISER le versement des sommes dues au moment considéré opportun par l'agent de développement culturel.

Subventions dans le cadre du Fonds culturel de la MRC de Drummond

Demandeur	Titre du projet	Montant octroyé
Anie Langelier	C'est dans ma nature! La tournée des CPE	2000 \$
Coop Axart	Festival de créations spontanées	2000 \$
Claude Larivière	Le château de l'imaginaire	2000 \$
Fondation Grantham	Exposition « Le monde caché sous nos pieds »	2000 \$
Frédérique Mousseau	Vidéoclip original	2000 \$
Les Amis de l'orgue	Concert commémoratif 20 ^e anniversaire	2000 \$
Maison des jeunes de Drummondville	Murale « street art » pour et par les jeunes	2000 \$
Maison des jeunes de Wickham	Maison de jeunes sur scène	2000 \$
Opus Variations Danse	Spectacle de fin d'année	1500 \$
Orchestre symphonique de Drummondville	Parrainage d'un jeune compositeur	2000 \$
Société de généalogie de Dr'ville	Recherche facile des avis de décès dans nos bibliothèques	2000 \$
Société d'histoire de Drummond	Drummond en BD	2000 \$
Stéphane Boisvert	Chanson du passé à vivre au présent	500 \$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Steve Robillard	Gastronomie 3	2000 \$
Symphonie des jeunes de Drummondville	Opus 2.0	2000 \$
Total de demandes		28 000 \$

ADOPTÉE

F) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL

Mme Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du comité culturel qui s'est tenue le 17 avril dernier. Il n'y a pas de question.

G) RAPPORT DU COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF

Mme Tessier dépose le rapport de la rencontre du comité du transport collectif qui s'est tenue le 16 avril dernier. Il n'y a pas de question.

14. CORRESPONDANCE

A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

30 mars 2020	AQDR Centre du Québec inc. / Demande de contribution financière et d'appui pour un projet
31 mars 2020	Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions
1er avril 2020	Fondation Sainte-Croix/Heriot / Création de deux fonds pour soutenir les équipes médicales et les aînés et demande de don.
2 avril 2020	Non aux ordures dans la nature / Annulation de l'événement
2 avril 2020	Office d'habitation Drummond (OHD) / État de la situation relative à la COVID-19 et les mesures mises en place
7 avril 2020	Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Résolution appuyant la démarche de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault concernant le programme Emplois d'été Canada
7 avril 2020	WEBTV.COOP / Offre de service pour des assemblées virtuelles
7 avril 2020	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9 avril 2020 Municipalité de Wickham / Résolution concernant la contribution annuelle pour le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
- 9 avril 2020 Groupement volontaire pour le développement rural durable Nord-Sud (GVDRD Nord-Sud) / Demande de financement pour le projet agricole des légumes exotiques tropicaux au Québec
- 9 avril 2020 Ministère de la Sécurité publique / Communiqué no 2 concernant les mesures et informations en sécurité incendie (COVID-19)
- 10 avril 2020 Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) / Demande de partenariat concernant les services de transport dans les MRC
- 14 avril 2020 Tribunal administratif du Québec (TAQ) / Transmission d'une décision concernant le dossier TAQ STE-Q-241939-1906
- 14 avril 2020 Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village) / Résolution concernant l'adoption du Rapport incendie an 7
- 14 avril 2020 MRC de Bonaventure / Résolution concernant le projet pilote en aménagement du territoire pour la région Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine
- 15 avril 2020 Municipalité de L'Avenir / Résolutions concernant le partage d'un préventionniste et d'une ressource en santé et sécurité au travail pour la MRC de Drummond
- 15 avril 2020 Municipalité de Durham-Sud / Résolution concernant le partage d'une ressource en santé et sécurité au travail pour la MRC de Drummond
- 17 avril 2020 Ministre des Transports, François Bonnardel / Versement sous peu d'un montant de 16 500\$ pour le Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II
- 17 avril 2020 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest / Avis de conformité pour le projet de règlement MRC-883 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé
- 20 avril 2020 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault / Demande d'une aide financière de 8 000\$ au Comité du Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO, pour remettre à l'organisme des P'tites boîtes à lunch de la tablee populaire, suite à l'annulation du tournoi de golf de la MRC de Drummond



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 23 avril 2020 Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie / Réponse à la résolution émise par la Municipalité de Wickham – La demande de modifier la contribution annuelle ou de créditer un certain montant a été rejetée
- 23 avril 2020 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault / Résolution relative à l'addenda no 1 du protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'inspection
- 23 avril 2020 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault / Résolution concernant le projet de plantation d'arbres pour la séquestration du CO2 ainsi que des formulaires présentant 2 projets
- 23 avril 2020 Commission de protection du territoire agricole / Renonciation ou maintien de la demande de rencontre publique, concernant le dossier 423515 - Mario Bonin, dû à la situation de la COVID-19
- 23 avril 2020 Commission de protection du territoire agricole / Renonciation ou maintien de la demande de rencontre publique, concernant le dossier 423116 – Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, dû à la situation de la COVID-19
- 24 avril 2020 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) / Lettre adressée au Ministre André Lamontagne l'avisant que Mme Nathalie Boisvert est la nouvelle présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS MCQ et qu'elle aimerait planifier une rencontre avec lui pour accueillir ses questions et préoccupations
- 24 avril 2020 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) / Lettre adressée au Député Sébastien Schneeberger l'avisant que Mme Nathalie Boisvert est la nouvelle présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS MCQ et qu'elle aimerait planifier une rencontre avec lui pour accueillir ses questions et préoccupations
- 24 avril 2020 Ministère de l'Économie et de l'Innovation / Dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le ministère a mandaté la firme KPMG pour offrir un support professionnel aux MRC qui en auraient besoin
- 27 avril 2020 Organismes environnementaux du Centre-du-Québec / Ils offrent toujours leurs services de concertation, de communication et de sensibilisation pour la réalisation de projets ayant une optique de développement durable
- 27 avril 2020 Commission de protection du territoire agricole / Renonciation ou maintien de la demande de rencontre publique, concernant le dossier 426329 – Cédrière St-Edmond inc., dû à la situation de la COVID-19



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

28 avril 2020

Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover / Résolution appuyant la
démarche de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Sault concernant
le programme Emplois d'été Canada

16. DIVERS

Aucun point

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation de la COVID-19, le conseil se tenait à huis clos. Toutefois, l'ordre du jour était disponible sur le site internet de la MRC de Drummond et les citoyens étaient invités à y poser leurs questions. De plus, la séance du conseil a été enregistrée puis diffusée sur le site internet de la MRC.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12602/05/20

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 17

Carole Côté
Préfète

Michel Royer
Directeur général par intérim